

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur *DEME-*

TEXTE DE RÉFÉRENCE : Décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

Le métier de Moniteur Educateur

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes.). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Activités :

Le moniteur éducateur exerce les fonctions suivantes :

- exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif
- anime et organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration
- participe au dispositif institutionnel

Lieux d'intervention :

- Association
- Centre médico-psychologique
- Collectivité territoriale
- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Etablissement médical (hôpital, clinique)
- Foyer/centre d'hébergement
- Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Evolution de carrière :

Les Moniteurs éducateurs qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements de formation (ex. 3 des 6 domaines de la formation préparant au DE de Technicien d'intervention sociale et familiale).

S'ils souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialité) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation